

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 18 juin 2018 – 20H00

L'an deux mil dix-huit, le dix-huit du mois de juin à vingt heures, se sont réunis, en Mairie d'Albiez-Montrond, le lieu ordinaire de leurs séances, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'ALBIEZ-MONTROND sous la présidence de Monsieur DIDIER Jean, Maire d'ALBIEZ-MONTROND, dûment convoqués L'an deux mil dix-huit, le onze du mois de juin.

Etaient présents les membres du Conseil Municipal formant la majorité des membres en exercice : 6

- M. Jean DIDIER, Maire
- M. Bruno RAMBAUD, Adjoint au maire
- M. André BONNET, Conseiller
- M. Pierre PERSONNET, Conseiller
- M. Michel BRUN, Adjoint au maire
- M. Pierrick VIAL, Adjoint au maire
- Mme. Solange GRAND, Conseillère

Etaient absent(s) excusé(s) formulant procuration(s) le cas échéant : 0

Etaient absent non excusé : 1

Denis FALCOZ, Maire Délégué

Membres en exercice : 7

Ordre du jour :

Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour du conseil municipal.

1. Approbation du compte rendu du Conseil Municipal précédent	2
2. CCAS	2
A. Portage des repas	2
B. Tarifs mini-camp	2
C. Ouverture d'un poste d'adjoint d'animation garderie à temps complet CDD d'un an	3
D. Ouverture poste d'adjoint d'animation saisonnier pour la halte-garderie	3
3. Vente parcelle communale	4
4. Demande de location foncière.....	4
5. Création de poste de secrétaire général de mairie.....	5
6. Tarifs animation communale	5
7. Tarifs loisirs plan d'eau	6
8. Travaux assainissement Mollard.....	6
9. Tarifs salles communales associations extérieures.....	6
10. Remboursement Société d'Aménagement de la Savoie.....	7
11. Convention adhésion CDG	8
12. Questions diverses	8

1. Approbation du compte rendu du Conseil Municipal précédent

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal d'approuver le compte rendu du précédent Conseil Municipal.
Après délibération, le Conseil Municipal décide d'approuver le compte rendu du précédent Conseil Municipal.

Les élus n'ayant pas reçu l'ancien compte rendu ils reportent donc l'approbation au prochain conseil municipal.

Vote des conseillers									
Pour	0								
Contre	0								
Abstention	0								
		DIDIER. J	FALCOZ. D	RAMBAUD. B	VIAL. P	BRUN. M	BONNET.A	PERSONNET. P	GRAND. S

2. CCAS

A. Portage des repas

Monsieur le Maire demande au conseil municipal d'autoriser le maire à lancer l'appel d'offre du portage des repas du CCAS pour le compte des communes, d'Albiez-Montrond, d'Albiez-le-Jeune, de Saint Sorlin d'Arves, de Saint Jean d'Arves.

L'ouverture des plis ainsi que l'attribution du marché à procédure adapté se fera avec les communes concernées.

Après avoir Délibéré, le conseil municipal décide d'autoriser le Maire à lancer l'appel d'offre du portage des repas CCAS pour le compte des communes citées au-dessus.

Vote des conseillers									
Pour	7	X		X	X	X	X	X	X
Contre	0								
Abstention	0								
		DIDIER. J	FALCOZ. D	RAMBAUD. B	VIAL. P	BRUN. M	BONNET.A	PERSONNET. P	GRAND. S

B. Tarifs mini-camp

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de valider les tarifs du mini-camp :

- Tarifs enfants scolarisés sur la commune d'Albiez-Montrond :
 - Prix de la journée selon le quotient familial + 5 € / jour
- Tarifs enfants domiciliés CAF Savoie :
 - A partir du 1er enfant : 41 € les 2 jours
 - A partir du 2ème enfant : 37,40 € les 2 jours
- Tarifs enfants domiciliés hors département Savoie :
 - A partir du 1er enfant : 45 € les 2 jours
 - A partir du 2ème enfant : 41,40 € les jours

Après avoir Délibéré, le conseil municipal décide de valider les tarifs du mini-camp.

Vote des conseillers									
Pour	7	X		X	X	X	X	X	X
Contre	0								
Abstention	0								
		DIDIER. J	FALCOZ. D	RAMBAUD. B	VIAL. P	BRUN. M	BONNET.A	PERSONNET. P	GRAND. S

C. Ouverture d'un poste d'adjoint d'animation garderie à temps complet CDD d'un an

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'ouvrir un poste d'assistante animatrice enfant à temps complet à hauteur de 35 heures hebdomadaires. Ce poste pourrait être occupé par un agent relevant du cadre d'emplois des adjoints d'animation territorial – catégorie C.

En effet, les besoins de la garderie et la complexité de la situation d'un agent parti et de la fin d'un contrat CUI nécessite de recourir à un adjoint d'animation territorial qui bénéficie d'une expérience professionnelle dans des fonctions similaires. Ouvert à défaut de candidat titulaire correspondant au poste, l'embauche de contractuel de droit public dans les conditions prévues par le statut de la fonction publique.

Après avoir Délibéré, le conseil municipal accepte d'ouvrir un poste d'assistante animatrice enfant à temps complet à hauteur de 35 heures hebdomadaires en catégorie C.

Vote des conseillers									
Pour	7	X		X	X	X	X	X	X
Contre	0								
Abstention	0								
		DIDIER. J	FALCOZ. D	RAMBAUD. B	VIAL. P	BRUN. M	BONNET.A	PERSONNET. P	GRAND. S

D. Ouverture poste d'adjoint d'animation saisonnier pour la halte-garderie

Monsieur le Maire afin de pourvoir au besoin du service demande l'autorisation d'ouvrir un poste d'adjoint d'animation pour la halte-garderie à temps complet pour assurer les missions prévues à ce poste. Le poste est à pourvoir à compter du 01/07/2018 au 17/08/2018. Ouvert à défaut de candidat titulaire correspondant au poste, l'embauche de contractuel de droit public dans les conditions prévues par le statut de la fonction publique.

Après avoir Délibéré, le conseil municipal accepte d'ouvrir un poste d'adjoint d'animation saisonnier pour la halte-garderie.

Vote des conseillers									
Pour	7	X		X	X	X	X	X	X
Contre	0								
Abstention	0								
		DIDIER. J	FALCOZ. D	RAMBAUD. B	VIAL. P	BRUN. M	BONNET. A	PERSONNET. P	GRAND. S

3. Vente parcelle communale

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur le retrait de l'accord de la vente de la parcelle ZH 572 en indivision à côté des Mazaux à proximité de la place OPINEL, pour laquelle le conseil municipal s'était prononcé favorablement à la vente de celle-ci.

Dans l'attente du déblocage de la situation par les indivis.

Après avoir Délibéré, le conseil municipal accepte de retirer la parcelle ZH 572 de la vente en attente du déblocage de la situation par les indivis.

Vote des conseillers									
Pour	7	X		X	X	X	X	X	X
Contre	0								
Abstention	0								
		DIDIER. J	FALCOZ. D	RAMBAUD. B	VIAL. P	BRUN. M	BONNET. A	PERSONNET. P	GRAND. S

4. Demande de location foncière

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer par rapport à la demande de Monsieur FARCE Xavier concernant la location des parcelles communales (ZK 37 et ZK 46).

Etant donné que le GAEC de Bellecombe a déjà loué les parcelles mitoyennes appartenant à Monsieur RICHARD François et Monsieur GIRARD Marcel.

Après avoir Délibéré, le conseil municipal accepte que Monsieur FARCE Xavier, exploitant de la ferme du GAEC de Bellecombe, reprenne la suite de l'exploitation des terrains situés sur les parcelles ZK 37 et ZK 46.

Vote des conseillers									
Pour	7	X		X	X	X	X	X	X
Contre	0								
Abstention	0								

		DIDIER. J	FALCOZ. D	RAMBAUD. B	VIAL. P	BRUN. M	BONNET. A	PERSONNET. P	GRAND. S
--	--	-----------	-----------	------------	---------	---------	-----------	--------------	----------

5. Création de poste de secrétaire général de mairie

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de créer un emploi de secrétaire général de Mairie à temps complet à hauteur 35 heures hebdomadaires. Ce poste pourrait être occupé par un agent relevant du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux – catégorie B.

En effet, les besoins de la commune après le départ du DGS nécessitent de recourir à un ou une secrétaire général(e) de mairie qui bénéficie d'une expérience professionnelle dans des fonctions similaires.

Rappelle que l'article 3-3 3° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 prévoit le recrutement d'agents contractuels pour les emplois de secrétaire de Mairie des communes de moins de 1000 habitants.

Propose, dans ces conditions, de fixer les modalités de recrutement d'un agent non-titulaire pour occuper cet emploi s'il ne peut être pourvu par la voie statutaire.

Après avoir Délibéré, le conseil municipal accepte de créer un emploi de secrétaire général de Mairie à temps complet à hauteur 35 heures hebdomadaires en catégorie B.

Vote des conseillers									
Pour	7	X		X	X	X	X	X	X
Contre	0								
Abstention	0								
		DIDIER. J	FALCOZ. D	RAMBAUD. B	VIAL. P	BRUN. M	BONNET. A	PERSONNET. P	GRAND. S

6. Tarifs animation communale

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de valider la proposition des tarifs d'animation validée par l'équipe d'animation.

LOTO : le carton : 2€, les 3 cartons : 5€, les 6 cartons : 10€, paquet de jetons : 2€

LAMPION à l'unité : 2€

CHAMPAGNE : la flute : 5€, pétillant la flute : 3€

VIN BOUTEILLE : Gamay : 8€, Mondeuse : 10€, Jacquère : 12€, vin pichet : 12€, bière pichet (blonde) : 10€, bière pichet (verte ou rousse) : 12€

POT D'ACCUEIL : éco verre : 1€, lampions : Ad : 7€ et enfant : 5,5€, lanternes thaïlandaises : 2€

SPECTACLES : confiserie : 2€

SOIREES : Bière blonde : 2,5€, Bière rousse : 3,5€, Bière verte : 3,5€, Bière bouteille : 4€, Jus de fruit : 2€, Coca : 2€, Bouteille pétillant : 20€, Bouteille champagne : 30€, Verre de vin : 2€, Bracelet lumineux : 0,5€, Eco verre : 1€

Jeu de piste : 6€

Sandwich saucisse ou merguez : 3€

Après avoir Délibéré, le conseil municipal valide la proposition des tarifs d'animation.

Vote des conseillers									
Pour	7	X		X	X	X	X	X	X
Contre	0								

Abstention	0								
		DIDIER. J	FALCOZ. D	RAMBAUD. B	VIAL. P	BRUN. M	BONNET. A	PERSONNET. P	GRAND. S

7. Tarifs loisirs plan d'eau

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de valider les tarifs suivants :

WIBIT / parcours aqua ludique 1h = 5€

Bateaux Mississipi 30min = 5€

Après avoir Délibéré, le conseil municipal valide les tarifs pour le WIBIT et les bateaux Mississipi.

Vote des conseillers									
Pour	7	X		X	X	X	X	X	X
Contre	0								
Abstention	0								
		DIDIER. J	FALCOZ. D	RAMBAUD. B	VIAL. P	BRUN. M	BONNET. A	PERSONNET. P	GRAND. S

8. Travaux assainissement Mollard

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à envoyer une explication du retard des travaux concernant l'assainissement et les réseaux secs au col du Mollard, à Madame la Trésorière.

A l'automne 2016 les travaux se sont arrêtés à cause des intempéries et suite à un différend concernant un avenant de 90.000€.

Début 2017 les négociations avec Vinci ont repris pour pouvoir reprendre les travaux. Un accord a été trouvé entre les deux parties. Nous avons mandaté les règlements inférieurs mais ce mandat a été rejeté et de ce fait l'entreprise n'a pas repris les travaux faute de règlement.

Après avoir Délibéré, le conseil municipal autorise le Maire à envoyer sous forme de délibération l'explication du retard des travaux concernant l'assainissement et les réseaux secs au col du Mollard, à Madame la Trésorière.

Vote des conseillers									
Pour	7	X		X	X	X	X	X	X
Contre	0								
Abstention	0								
		DIDIER. J	FALCOZ. D	RAMBAUD. B	VIAL. P	BRUN. M	BONNET. A	PERSONNET. P	GRAND. S

9. Tarifs salles communales associations extérieures

Monsieur le Maire rappelle que pour les associations domiciliées à Albiez-Montrond, la location des salles de motricité et de la salle des fêtes est gratuite.

Cependant des associations extérieures nous demandent l'utilisation de ces salles et Monsieur le Maire propose les tarifs suivants :

200€ (y compris les stages sous réserve de disponibilité) pour la salle de motricité pour l'année.

300€ (y compris les stages sous réserve de disponibilité) pour la salle des fêtes pour l'année.

Ces locations feront l'objet de conventions entre les parties.

Après avoir Délibéré, le conseil municipal valide les tarifs pour la location des salles de motricité et de la salle des fêtes pour les associations extérieures.

Vote des conseillers									
Pour	7	X		X	X	X	X	X	X
Contre	0								
Abstention	0								
		DIDIER. J	FALCOZ. D	RAMBAUD. B	VIAL. P	BRUN. M	BONNET. A	PERSONNET. P	GRAND. S

10. Remboursement Société d'Aménagement de la Savoie

Monsieur le Maire rappelle que, selon la convention de mandat signé le 10 novembre 2004, la commune a confié à la Société d'Aménagement de la Savoie la réalisation d'une halte-garderie, d'un centre de loisirs, du groupe scolaire et le réaménagement de la place du Chef-lieu.

Les dépenses de travaux et de frais annexes s'élèvent en définitive à : 3.901.897,39€TTC.

Pour un coût prévisionnel établi selon les bilans de la halte-garderie, du groupe scolaire, et de la place du chef-lieu à : 4.028.126,25€TTC.

Les dépenses ont été les suivantes :

Travaux de superstructure halte-garderie 1.354.926,04€TTC

Travaux de superstructures place du chef-lieu 573.260,34€TTC

Travaux de superstructure groupe scolaire 1.329.696,31€TTC

Frais divers de gestion 72.899,58€TTC

Honoraires de maîtrise d'œuvre 414.331,44€TTC

Honoraires de maîtrise d'ouvrage 156.783,68€TTC

Excédent de trésorerie au 31/10/2015 500,00€

Monsieur le Maire demande au conseil municipal d'autoriser la S.A.S à reverser l'excédent de trésorerie constaté à la commune d'Albiez-Montrond pour la somme de 500,00€ dès réception de la délibération d'acceptation du quitus.

Après avoir Délibéré, le conseil municipal décide d'autoriser la S.A.S à reverser l'excédent de trésorerie.

Vote des conseillers									
Pour	7	X		X	X	X	X	X	X
Contre	0								
Abstention	0								
		DIDIER. J	FALCOZ. D	RAMBAUD. B	VIAL. P	BRUN. M	BONNET. A	PERSONNET. P	GRAND. S

11. Convention adhésion CDG

Ce point est ajourné puisque la décision a été prise en janvier 2018.

12. Questions diverses

Séance levée à 20h42

Monsieur Le Maire,

Jean DIDIER